Vol. XXXIV — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Septembre 1905. — No. 45

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour le ... l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue de Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



Correspondance

A M. le Directeur du "Manitoba".

Veuillez avoir la bonté d'insérer dans votre journal l'article suivant: Les Sœurs de l'Hôpital St. Boniface ont organisé un Comité Médical pour leur Hôpital, dont les membres sont:

Médecins consultants:
J. H. O'Donnell, M. D. J. R. Jones, M. D. et J. Rogers.

Chirurgiens Consultants:
W. S. England, M. D. J. H. McArthur, M. D. et R. McKenzie, M. D.

Medecins du comité actif:
J. H. O. Lambert, M. D. W. Z. Peatman, M. D. R. W. Nichols, M. D. et C. A. MacKenzie, M. D.

Chirurgiens du Comité actif:
J. O. Todd, M. D. Jas. McKenty, M. D. et J. B. Lehmann, M. D.

Chirurgien Ophtalmique:
J. W. Good, M. D.

Medecin des Enfants:
G. A. Dubuc, M. D J. R. Davidson, M. D. et A. J. Slater, M. D.

Médecins des maladies contagieuses.
J. H. Devine, M. D. J. P. Howden, M. D. J.Halpenny, M. D. W. A. Gardner, M. D. et J. M. Leney, M. D.

Pathologistes:
G. Bell, M. D. F. J. MacLean M. D. et Wm. Turnbull, M. D.

Il y a aussi à l'Hôpital St. Boniface une salle pour les patients de la Compagnie C. N. R. Les médecins sont nommés par la compagnie; ce sont C. A. MacKenzie, M. D. R. MacKenzie, M. D. et W. Rogers, M. D. Une salle pour les patients de la Compagnie C. P. R., Dr. Moorehead nommé par la Cie

Monsieur le Directeur, veuillez offrir nos félicitations aux Dames A. Lévesque et E. Prieur, pour l'heureux succès de leur collecte en faveur de l'Hôpital; aussi l'expression de notre gratitude aux généreux donateurs qui ont meublé de magnifiques chambres: Le Rév. M Woodcutter, la famille Rocan; le Dentiste Raleigh, M. J. Leslie, le Dr. C. A. MacKenzie, le Dr. J. O. Todd, le Dr. W. Z. Peatman, M. G. F. Galt, Messieurs Lazier et frères, M. Thos. Berry, M. C. H. Forrester, les Dames Patromesses, Mde. J. Lecomte, Mde. J. Dumouchel, la famille Gosselin, la famille Parent, un ami inconnu. Le Dr. J. W Good a fourni une salle d'opération complète.

LES SOEURS DE L'HOPITAL ST. BONIFACE

La Presidence de la Republique Francaise

Le président Loubet, de la république française terminera son terme de sept années à la présidence au mois de février prochain. S'il demeure président jusqu'à ce temps, il sera le premier chef d'Etat de la troisième république à se retirer dans des conditions normales. Thiers et MacMahon ont démissionné avant l'expiration de leur terme d'office, et le président Grévy, après avoir servi un terme, a démissionné durant son deuxième terme à la suite de scandales retentissants dans son entourage. Le président Carnot a été assassiné; Casimir-Périer, qui lui succéda, démissionna bientôt, et Félix Faure est mort prématurément à l'époque de l'excitation intense causée par l'affaire Dreyfus.

Depuis 1871 il y a eu sept présidents de la troisième république française, qui a été établie pendant que les Allemands levaient le siège de Paris. Ces sept présidents, dans l'espace de années ont eu une période moyenne d'office de près de cinq ans. Quatre de ces présidents ont virtuellement démissionné, un a été assassiné et un est mort de chagrin et de tracasseries.

Durant à peu près la même période les Etats-Unis ont eu neuf présidents: Grant, Hayes, Garfield, Arthur, Cleveland, Harrisson, Cleveland (deuxième terme), McKinley et Roosevelt. Il est curieux que le poste de président aux Etats-Unis, comme en France, pendant ce temps-là a été rendu vacant deux fois par la mort; seulement dans les deux cas les présidents de la république des Etats-Unis ont été assassinés, Garfield en 1881 et McKinley en 1901. De 1869 à 1905, soit 36 ans, on remarquera que les neufs présidents des Etats-Unis ont eu une période moyenne d'office d'exactement quatre années.

PAIX TROUBLEE

Les nouvelles reçues du Japon, principalement celles de Tokio sont graves pour la paix, bien qu'à première vue, elles ne concernent que le Japon et sa tranquilité.

Les conditions de paix acceptées par le gouvernement Japonais sont absolument impopulaires dans toutes les classes de la société nippone. Les raffinés du club Japonais de New-York font grise mine, boycottent leurs plénipotentiaires, faute de pouvoir les lapider.

Les mouvements populaires qui troublent la tranquillité du pays des vainqueurs sont aussi compréhensibles que le sont peu les motifs ayant contraint les ministres japonais d'accepter les exigences des vaincus.

Si réellement le Japon a diplomatiquement plié pour éviter une effusion de sang plus grande et pour se soustraire à l'accusation de poursuivre une guerre épouvantablement sanglante, dans l'unique but d'obtenir une indemnité pécuniaire,—le Japon ayant dès maintenant obtenu tous les droits, tous les avantages qu'il voulait obtenir en en appelant aux armes—c'est très beau, tellement beau que les étrangers pas plus que les sujets du Mikado ne veulent ou ne peuvent croire à des sentiments aussi élevés.

Les étrangers pensent que les gouvernants du Japon n'ont fait la paix qu'après s'être convancus de l'impossibilité d'user la résistance passive, la force d'inertie de leurs adversaires, même au prix de sacrifices d'hommes et d'argent énormes.

Le peuple japonais glorifié, encensé, dont le patriotisme déjà si grand fut chauffé à blanc par le pouvoir, accuse ses représentants d'incapacité, de snobisme pour les Européens et veut continuer la guerre, un peu dans l'espoir qu'une forte rançon imposée aux Russes, diminuera la lourde charge que la guerre leur a value.

Tant que le Mikado n'aura pas rendu la paix définitive en apposant sa signature sur le traité de Portsmouth, le peuple japonais s'agitera, demandera à grand cris que la guerre continue et que le maréchal Oyama en finisse avec le général Linevitch.

Qui sait ce qu'un changement de minstère à Tokio réserve à la paix du monde? Et du train dont les choses vont là-bas, où les journaux prêchent ouvertement l'assassinat des minstres, pendant que le peuple leur jette des pierres et brûle leurs palais, on peut se demander avec anxiété si la paix est définitivement acquise et si elle l'est pour long temps.

400,000,000

Le Chicago Herald publie les lignes suivantes, écrites par un capitaliste de New-York de retour d'un voyage dans l'Ouest: "J'ai voyagé, tout un jour, de Winnipeg à l'Est de la Saskatchewan, dans le but de voir les champs de blé. C'est une merveille! Les rapports officiels placent la récolte à 85,000,000 minots de blé; la Manitoba Grain Dealers Association l'évalue à 6,500,000 minots plus haut. Avant dix ans, l'Ouest Canadien aura un rendement de 400,000,000!

Six cents immigrants sont arrivés à Winnipeg jeudi; ils ont pour la plupart repris la route de l'Ouest.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Le Manitoba.

Mercredi 20 Septembre 1905

JOE MARTIN

La semaine dernière, le turbulent Joe Martin était de passage à Winnipeg.

Joe Martin fut autrefois ministre au Manitoba. Il y a signalé son administration par des actes de violence, par des lois injustes—et inconstitutionnelles, quoiqu'il en dise—et par une absence totale de scrupules et de dignité. Ses propres amis politiques s'en montrèrent fatigués et voulurent s'en débarrasser. Ils réussirent si bien que le personnage s'en fut en Colombie. Les échos qui nous viennent de cette province ne sont point pour lui refaire son caractère ni sa réputation. Non sans quelque talent, il n'a pas su s'élever, néanmoins, au dessus du rôle de simple agitateur politique, dont il a voulu nous donner un échantillon jeudi dernier.

A cette réunion, il y a eu foule, ont dit nos confrères de Winnipeg.

Dans une grande cité, c'est relativement facile d'obtenir des auditeurs. Cette fois, nous avouons que la curiosité pouvait attirer et les gens oisifs et les amateurs d'émotions.

D'ailleurs, le domaine politique est, à l'heure actuelle, si étrangement exploité, que la foule est excusable de se montrer avide d'aller entendre quiconque lui promet de l'inédit. Seulement, quand l'inédit manque—comme c'est arrivé dans le cas actuel—on s'en retourne chez soi la tête un peu basse.

En effet, Joe Martin a pu soulever quelque enthousiasme chez un bon nombre à cause des affinités d'idées qu'il y avait entre eux et lui, mais ce n'est point par suite d'une énonciation de pensées profondes ou nouvelles

Notre ancien procureur-général est resté dans le champ des lieux communs. Il a répété avec plus ou moins de volubilité des assertions, les unes vraies, les autres fausses, qui courrent les rues et qui s'étalent dans les journaux depuis des mois.

Il a dit peu de chose de la politique générale du gouvernement. Il s'est attaché surtout aux fameux *Bills* de l'autonomie des nouvelles provinces. Le sujet, d'ailleurs, en valait bien la peine. Mais il les a jugés d'après ses courtes vues et ses opinions préconçues. Son esprit sectaire lui a fait émettre des accusations méchantes et fausses à l'endroit de la hiérarchie catholique.

Il a répudié sir Wilfrid Laurier, au bras de qui il est autrefois entré aux Communes et qui est resté son chef jusque naguères. Il en tient aujourd'hui pour la création d'un nouveau parti, dont seraient sans doute M. McLean et M. Richardson.

Son discours nous le montre, après une dizaine d'années d'absence, le même qu'il était en 1890, alors qu'il nous spoliait de nos droits et de nos propriétés scolaires Il n'a rien perdu de son audace imprudente. Il est d'avis que la Province d'Ontario devrait faire main basse, elle aussi, sur les écoles séparées.

Et certes, n'est-il pas à craindre qu'il en soit ainsi !

Les autres provinces ne paieront-elles point le mal qu'elles ont laissé faire dans l'Ouest ?

Ne sont-elles point exposées à subir l'éternelle loi de la reversilité des peines ?

En tout cas, Joe Martin a, l'autre jour, lancé des cris de fanatisme que d'autres recueilleront et feront rebondir vers des lieux où nous avons des intérêts sacrés à souvegarder.

Nous ne pouvons guère que protester contre cette éloquence qui se répand en flots amers et furieux, contre cette littérature des journaux qui va contaminer les esprits jusque dans les campagnes les plus reculées. Nous voulons au moins ne pas manquer à ce devoir.

La *Tribune*, de Winnipeg, a repris en sous-ordre, l'œuvre de Joe Martin. Elle exhale ses antipathies, pour ne pas dire ses haines, contre la hiérarchie catholique, qu'elle calomnie ; contre la province de Québec, qu'elle déprécie ; contre la justice promise à tous dans la Confédération ; contre la paix du pays, qui mettrait cette feuille à l'ombre.

C'est le sort de tous les pays d'être plus ou moins la proie des agitateurs.

Nous vivons à une époque où, certes, nous avons bien notre part de cette plaie et de cette houle.

Comme toutes les vagues, néanmoins, celle-ci passera et s'apaisera.

Haut les cœurs, donc ! en attendant de meilleurs jours !

Appels aux Prejuges

Nous croyons devoir reproduire l'article suivant de la *Patrie*.

"Si nous avions eu nous-même à rédiger cet article nous l'aurions probablement nuancé de quelque autre façon, mais à le prendre dans son ensemble, nous trouvons qu'il s'en dégage des idées justes et un sentiment que nous partageons. C'est une protestation très opportune contre une campagne d'injustice et d'insultes grossières à l'adresse du peuple catholique et de son clergé :

Nous publions dans une partie du journal deux caricatures : l'une empruntée au "News" de Toronto, et l'autre à la "Tribune" de Winnipeg.

Ces deux caricatures sont des appels aux passions, sans déguisement. Mgr Sbaretti, le délégué du Saint-Siège au Canada, y est représenté comme un conspirateur qui profite de la circonstance que Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada, est catholique, pour obtenir en faveur de nos coreligionnaires des privilèges exceptionnels pour fouler au pieds la liberté des citoyens d'autres croyances.

Nos confrères, qui ont recours à de semblables procédés, savent pourtant comme nous, l'histoire de notre pays.

Bien longtemps avant l'arrivé de Mgr Sbaretti, la question des écoles séparées faisait partie de nos controverses politiques.

Il est de la dernière injustice d'accuser la Province de Québec de conspiration au sujet des clauses scolaires de l'Acte d'Autonomie. Au contraire, les Canadiens-Français ont fait preuve d'un esprit de tolérance et de modération bien propres à apaiser les préjugés et les passions—si ces passions n'étaient pas devenues des moyens d'action politique.

La désorganisation actuelle, et si regrettable, du parti conservateur, est due, en grande partie du moins, à la fausse direction qui lui a été donnée par un groupe d'hommes dont, aux jours d'autrefois, les exagérations n'eussent pas été tolérées un instant.

Nous avons confiance que la majorité de la population canadienne ne se laissera pas entraîner, ni aujourd'hui, ni plus tard, dans les excès auxquels cherchent à la poussser les journaux et les hommes politiques qui convient, qui invitent nos concitoyens d'origine anglaise et de croyance protestante à s'unir contre la province de Québec et les Canadiens-français.

D'abord, cette union n'est pas possible. Elle est contraire à la raison comme à l'intérêt public. Puis, si elle s'opérait, elle aurait pour résultat certain la ruine de la Confédération.

Il faudrait être aveugle pour ne pas réaliser la certitude de ce résultat.

Les catholiques des provinces nouvelles ne jouiront pas des libertés que nos concitoyens anglais possèdent, à notre grand plaisir, dans la province de Québec.

Ces libertés, la majorité anglaise du Parlement et des provinces, eût dû, à notre sens, nous les offrir sans hésitation. Elles ne sont dommageables à personne.

Quoi qu'il en soit, le devoir de tous ceux qui veulent la paix et l'harmonie entre les races, est de prémunir l'opinion publique contre les fauteurs de discorde et les pêcheurs en eau trouble.

Le devoir des Canadiens-français est de se tenir sur leur garde et de se préparer pour les luttes de l'avenir, de fortifier l'esprit public, d'améliorer leur système d'enseignement, de prêcher à la jeune génération la virilité, les notions d'honneur et de courage qui firent la force de leurs ancêtres.

Rien ne nous effraie moins, pour notre part, que les menaces qui nous sont maintenant faites. Elles auront, au contraire, pour conséquence, notre détermination de plus en plus énergique de défendre nos droits avec la persévérance, et nous ajouterons, avec l'intelligence qui nous ont permis en des jours plus difficiles, de triompher d'obstacles que nos adversaires croyaient insurmontables.

M. Monk et le parti conservateur

"Le temps est arrivé pour le parti conservateur de formuler et de placer devant le peuple, un nouveau programme, basé sur les grandes traditions du passé et qui soit en même temps la fidèle expression des aspirations nationales, pour l'avenir du Canada".

Telle est la note dominante qui a caractérisé le discours de M. F. D. Monk, représentant du comté de Jacques Cartier, à Ottawa, au dîner intime qui lui a été offert, à Cartierville, la semaine dernière, sous les auspices du club qui porte son nom, en présence d'une centaine de convives, représentant la fine fleur du parti, dans le district de Montréal.

M. Monk espère que les principes de liberté et de justice formulés par Lafontaine et Baldwin, qui ont sorti le pays du chaos politique sont encore appelés à jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la politique de notre magnifique Canada.

C'est le parti conservateur qui a doté le Canada de la Confédération, et des hommes comme Lafontaine, Baldwin, Cartier et Macdonald, avaient posé comme base et fondement de leur parti, la tolérance pour toutes les races la plus large mesure de liberté à toutes les nationalités et à toutes les croyances, dans l'idée de bâtir un pays. Tant que le parti est resté fidèle à ces principes, il a réussi. Après l'oeuvre gigantesque de la Confédération, le parti conservateur a établi la politique nationale, en 1878. Rendus où nous sommes, que devons nous faire, à l'heure actuelle, pour ramener la victoire sous nos drapeaux ? Parlant en qualité de simple soldat de la grande armée conservatrice, M. Monk croit que le parti conservateur en présence de l'inaction et du manque de politique du parti au pouvoir, devrait se tracer un programme et formuler une politique répondant aux grandes traditions du passé et qui en serait comme le corollaire.

Un tel programme mis devant le peuple, créerait l'enthousiasme nécessaire pour mener les phalanges de notre armée à la victoire. La politique libérale est faible sur bien des points et elle manque d'aspirations sur beaucoup d'autres

La plupart des grandes idées qui ont fait la popularité du parti conservateur ont pris naissance dans la province de Québec, et dit M. Monk, je crois avec bien d'autres, que l'Empire ne se maintiendra qu'en proportion de l'autonomie accordée à chaque pays qui le compose. Le Canada a des ressources immenses ; il lui faut des débouchés nouveaux. M. Monk ne voit pas pourquoi le Canada n'aurait pas de pouvoir de faire des traités de commerce avec le Japon, la Chine, la France et l'Italie. Il faut modifier nos relations commerciales avec ces pays, de façon à traiter directement avec eux. C'est là un point de vue intéressant de l'avenir et de l'élan de notre pays.

Donner corps à ces idées, aura pour résultat de créer cet élément de succès, qui manque au parti depuis 1896 : l'enthousiasme. Un programme de ce genre, cette nouvelle profession de foi d'un grand parti, mettrait fin à toutes les difficultés intimes et amènerait des adhésions de tous les quartiers.

Simple Question

(De la "Verité").

Le "Soleil" disait le 31 août dernier, dans un article sur "l'Alberta et la Saskatchewan ".

"Le Parlement a fait son devoir, tout son devoir. Il a maintenu le principe sacré de l'égalité des droits religieux et scolaires. L'application de ce principe ne lui appartenait pas. Pour ce qui est de la qualité des langues, le parlement était encore plus empêché que pour les droits religieux. L'usage officiel de la langue est de stricte juridiction provinciale "

Il serait amusant, s'il n'était profondément triste d'entendre dire que le parlement "a maintenu le principe sacré de l'égalité des droits religieux et scolaires' dans l'Ouest; qu'il "a fait son devoir, tout son devoir," lorsque, depuis trois mois, les organes ministériels s'efforcent d'établir que c'est à cause du fanatisme de la majorité parlementaire que sir Wilfrid n'a pu pleinement rendre justice à ses coreligionnaires.

Mais nous serions curieux de savoir ce qui empêchait le parlement de garantir l'usage officiel du français alors que M. Rodolphe Lemieux avouait, en réponse à M. Armand Lavergne, que le parlement fédéral avait le pouvoir d'insérer dans la constitution des nouvelles provinces le principe de l'égalité officielle des deux langues.

Il est inutile d'essayer à obscurcir la question. Le parlement fédéral, de l'aveu de M. Fitzpatrick, de l'aveu de M. Rodolphe Lemieux, avait parfaitement le droit d'imposer aux nouvelles provinces le respect de notre langue. Il ne l'a point fait : qu'il en porte l'entière responsabilité !

En 1870, lors de la rédaction de la constitution manitobaine, le parlement a stipulé que les deux langues seraient officielles dans la nouvelle province. Les hommes qui ont fait cette loi étaient les auteurs mêmes de la constitution fédérale ; ils en connaissaient mieux que personne l'esprit et la portée. Le "Soleil" est-il prêt à affirmer que ces hommes, que M. Blake, que sir Richard Cartwright, que MM. Holton, Huntingdon et sir John MacDonald ont alors violé l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ?

Et s'il était juste et "légal," en 1870, de décréter que l'anglais et le français jouiraient au Manitoba de droits égaux, ne l'était-il point, en 1905, de stipuler qu'ils jouiraient de privilèges similaires dans la Saskatchewan et l'Alberta ?

Les droits du parlement fédéral n'ont subi aucune restriction depuis 1870 ; c'est le courage des hommes publics qui est à la baisse.

UN DANGER

Un agronome étranger vient de nous faire observer, dans un *interview* donné à un journal de Winnipeg, que nos campagnes étaient en beaucoup d'endroits, infestées de mauvaises herbes.

C'est un fait certain qu'un bon nombre de nos cultivateurs ne sont pas assez particuliers sur ce chapitre-là. Et pourtant il y va de leur intérêt, et de l'intérêt général du pays, que nos terres à blé soient nettes de toutes plantes nuisibles.

Peut être se sert-on de pauvre grain de semence.

Voilà une question qui va réclamer avant longtemps un examen sérieux, et une solution énergique. Autrement, la valeur de notre blé se dépréciera sur les marchés.

LE GRAND TRONC PACIFIQUE

Il est de nouveau fortement question de l'établissement des usines du Grand Tronc Pacifique à Saint-Boniface. Une rumeur, partie samedi matin, paraît se confirmer que ces usines seront situées au sud-est de notre ville.

Les spéculateurs et les agents de terrains, de toutes sortes, sont fort occupés.

La propriété a beaucoup changé de mains à Saint-Boniface depuis trois semaines.

UNE OFFRE—ET UN REFUS

Une compagnie de spéculateurs vient d'offrir $70,000,000 au C. P. R., pour ses onze millions d'acres de terrains de l'Ouest.

Le C. P. R. a refusé ; cependant il est possible que la puissante compagnie revienne sur sa décision. Cette nouvelle, jetée soudainement sur le marché, a fait monter les actions du C. P. R. de plusieurs points.

Une solution "Elegante"

Nous lisons dans la *Presse*, l'article suivant, que nous approuvons beaucoup :

On sait que les Anglais qualifient de solution élégante la disposition facile, agréable d'un problème ardu. Un ministre protestant, le Révérend M. Carlyle, chef de la "Church Army", vient d'en trouver une particulièrement remarquable pour débarrasser Londres de ses sans-travail ; il propose tout simplement et on pourrait dire naïvement, de les expédier en Canada.

Ce n'est pas absolument neuf, mais très dangereux car cette proposition se complète d'un mouvement, dirigé par de très hauts personnages, ayant pour objectif l'octroi par le parlement britannique d'une somme d'un million sterling, destinée à payer le passage et l'établissement dans les colonies, et spécialement au Canada, des sans-travail de l'industrie britannique.

Et pour appuyer ce mouvement on publie les annonces du Pacifique Canadien offrant des taux réduits de passage aux travailleurs desireux d'aller faire la moisson dans l'Ouest et le Nord-Ouest, et les articles de nos journaux constatant le manque d'ouvriers des fermes dans presque tout le Canada.

Si les efforts des philanthropes anglais devaient avoir pour effet l'envoi au Canada d'ouvriers agricoles, ils recevraient de ce côté de l'océan l'appui et l'encouragement nécessaires à leur réussite

Mais comme ces efforts n'ont d'autres raison d'être que de débarrasser la Grande-Bretagne d'une population moralement et physiquement viciée, incapable de l'énergie qu'il faut dépenser pour se sortir de la misère, les projets de ces prétendus bienfaiteurs de l'humanité seront énergiquement combattus par la population canadienne.

L'ouvrier anglais sans travail ne doit pas être confondu avec la masse des inoccupés des quartiers misérables des grandes villes britanniques. Or ce sont ces inoccupés, miséreux, issus de générations ayant vécu dans une pauvreté sordide, dans l'ignorance la plus complète, infectés des maladies et des vices les plus répugnants dont on veut débarrasser la Grande-Bretagne et embarrasser les colonies.

De ces gens-là, le Canada n'en veut pas. Incapables de faire des ouvriers, agricoles et industriels, ils encombreront les villes, offrant au rabais une main-d'œuvre dangereuse pour les salaires bien que très inférieure à celle de nos manoeuvres.

Les Etats-Unis se sont protégés contre cette invasion de blancs encore plus dangereuse que celle des jaunes ; espérons que la vigilance de nos gouvernants saura également nous en protéger.

L'Episcopat en France

Une dépêche de Paris, annonce la mort de Mgr Delanny, évêque d'Aire, dans les Landes, un des rares évêchés, parenthèse, dont le siège ne se trouve pas au chef-lieu du département.

Cette mort porte à quinze le nombre des évêchés vacants. Ce sont les archevêchés de Reims et d'Auch et les évêchés de Saint-Jean-de-Maurienne, Bayonne, Ajacció, Vannes, Nevers, Versailles, Chartres, Agen, Digne, Fréjus et Aire, auxquels il convient d'ajouter ceux de Dijon et de Laval, qui, aux yeux du gouvernement français, ne sont pas vacants, mais qui n'en demeurent pas moins dépourvus de titulaires puisque les évêques qui les occupent, MM. Le Nordez et Gay, ont donné leur démission à la suite des retentissants incidents que l'on sait.

Par ordre d'ancienneté de vacance, c'est l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne qui est en tête de la liste. Il est en effet sans titulaire depuis le 8 juin 1902.

Souris ou Rat ?

Cela s'est passé à Trou-sur-l'Aiguille, charmante localité de huit cent-quarante-sept âmes, sans compter la population flottante composé d'un passeur.

Donc, à Trou-sur-l'Aiguille vivaient les frères Michu, Alcide et Médéric, tous deux honnêtes cultivateurs, et si bons qu'ils n'auraient pas fait de mal à un chardon. mais si têtus l'un et l'autre qu'on les appelaient dans le pays : les deux mulets.

Alcide, l'aîné, était marié, père de famille : Médéric, rétif au conjungo, demeurait seul, sans même un domestique.

Or, il advint qu'au 31 décembre, les deux frères, jusqu'alors très unis, eurent une pique à propos d'une futile question de préséance ; Médéric, le cadet prétendait avoir le pas sur Alcide à la réception de môssieu le maire, sous prétexte que l'an précédent, il avait été candidat au Conseil municipal.

Des mots un peu vifs furent échangés et les deux frères, s'étant tournés le dos, restèrent douze mois sans s'adresser la parole.

A l'approche du nouvel an, Alcide, l'aînée dit à sa femme :

—Mon frère va être bien seul en ce jour de réjouissance. Si j'allais lui tendre la main et l'inviter à festoyer en notre compagnie ?

—Fais comme tu l'entendras ! avait répondu Mme Michu.

Fort de ce consentement normand, Alcide se rendit chez Médéric, l'invita à déjeuner pour le lendemain.

Médéric qui n'avait pas de fiel dans l'âme, accepta.

On était arrivé au fromage, quand, soudain, Alcide, désignant un petit quadrupède occupé à ronger une croûte dans un coin de la salle à manger :

—Tiens ! une souris !

—Pardon, un rat! répliqua Médéric, tandis que l'animal disparaissait.

Alcide s'entêtait ;

—Je te dis que c'est une souris.

Médéric n'était pas moins tenace :

—Je te répète que c'est un rat.

—Une souris !

—Un rat !

La discussion s'envenima, on en vint aux propos aigres.

Finalement, Médéric claqua les portes déclarant :

—Si jamais je refiche les pieds toi!...

La brouille dura encore douze mois.

Le 31 décembre, Alcide Michu, après avoir, au préalable, consulté Mme Michu, s'en fut trouver son cadet pour sceller avec lui une paix définitive.

S'étant serré la main sans arrière-pensée, les deux frères trinquèrent, puis Alcide, avec un gros rire :

—Crois-tu que nous avons été bêtes !

—Nous étions stupides.

Car, enfin, pourquoi étions-nous fâchés ?... Pour une misérable souris...

—Pardon, pour un rat.

—Non pour une souris.

—Non, pour un rat.

—Pour une souris.

—Pour un rat.

La discussion monta bien vite à un diapason suraigu et c'est tout juste si elle ne se termina pas par un pugilat.

Et, de nouveau, le deux frères Michu se séparèrent, *brouillés à mort*.

Espérons pourtant que ça reviendra !

JACQUES YVEL.

Ville de St-Boniface

TERRASSEMENTS DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné, savoir :

TROTTOIRS

Un trottoir de 5 pieds et 4 pouces de largeur, en madrier de pin, sur le côté ouest de la rue Archibald, depuis la rue Plinguet en allant vers le nord jusqu'à la rue Tissot, se continuant ensuite sur le côté sud de la dite rue Tissot jusqu'à la rue Laflèche. Coût approximatif $ 904.00.

Un trottoir en madrier de pin, de 6 pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Laverandrye, entre les rues St-Joseph et du Collège. Coût approximatif, $510.30.

TERRASSEMENTS.

Terrassement et nivellement de la rue Langevin sur toute sa longueur. Coût approximatif $203.12.

Terrassement et nivellement de la rue Ritchot sur toute sa longueur. Coût approximatif, $228.15.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale jusqu'à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniforme sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur lesquelles seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés des rues où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes, en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages ou d'aucun d'eux, et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrages et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus

St. Boniface, 5 septembre 1905.

(Par ordre) THEO BERTRAND, Sec.-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance du conseil de ville lundi prochain.

—Plusieurs chasseurs sont en tour de chasse, mais on se plaint de la rareté du gibier.

—Un cultivateur de Rossbank rapporte une moyenne de 40 minots à l'âcre sur sa terre.

—M. Cléophas Marcoux est à construire de grands établissements à la Grande Pointe, Man.

—MM. Théo. Bertrand et Joseph Lecomte sont de retour d'un voyage de quelques jours à Port Arthur.

—M. Edouard Guilbault est arrivé la semaine de Edmonton, où il surveille des travaux de construction de chemin de fer.

—M. Jean Couture est parti la semaine dernière, avec ses chevaux, pour le Portage la Prairie, où il a un contrat de chemin de fer.

—Mde Puybasset, No. 153, rue Notre-Dame, prendra du lavage à domicile à des prix modérés. Ouvrage bien fait et livré promptement.

—Nous voici arrivés à l'époque des *sky-scrapers* : la Canada Life Assurance Company va construire à Winnipeg un bloc à seize étages.

—La *North-West Review* vient de changer de quartiers. Ses ateliers sont maintenant aux coin des rues Princess et Cumberland à Winnipeg.

—MM. Allaire & Bleau informent leurs amis et le public que leur stock de meubles est bien assorti et des mieux choisis; et ils comptent sur une visite.

—Mde Arthur Larose, en visite depuis quelques semaines, à Saint-Boniface, chez sa mère, madame Kéroack, est repartie vendredi pour le Nord-Ouest.

—Nos maisons d'éducation de Saint-Boniface sont plus que jamais remplies d'élèves. Le collège va atteindre ses deux cents élèves d'ici à quelques jours.

—M. Louis Tétreault conduisait hier, à l'autel, à la cathédrale de Saint-Boniface, Melle Anna Bédard de cette ville. L'heureux couple est parti hier soir pour un voyage de noce.

—Il y a environ 35 p. c. du blé de battu à l'heure qu'il est. Déjà de Winnipeg au Port Arthur et au Fort William circulent de longues chaînes de trains chargés du blé de la saison.

—Nous avons eu une petite tombée de pluie, dimanche, avec un peu d'éclairs et de tonnerre. Le lendemain, cependant, les travaux ont recommencé sans retard, en ville et dans les champs.

—La propriété de M. J. E. Cyr, actuellement occupée par M. E. J. O'Sullivan est à louer présentement, M. O'Sullivan devant au 1er novembre prendre possession de la maison occupée par M. le docteur Dubuc, rue Provencher.

—M Camille Couture, notre violonniste canadien, publie un joli prospectus. La lecture de ce prospectus n'est pas du tout banale : des lettres d'éloges du célèbre Ovide Musin, de Hasaneire, des appréciations de journaux européens et canadiens sur le talent de l'artiste.

—Une banque de l'Est, la banque Royale, va établir une succursale à Saint-Boniface.

—M. Henri Collin a commencé la construction d'une résidence sur la Rue Dumoulin.

—Madame Arthur Perrault et madame Alfred Perrault sœurs de M. J. A. F. Bleau de Saint-Boniface, et de M. Joseph Bleau de Ste Anne des Chênes accompagnées de leurs nièces, madame Ulric Matte de Longueuil et Melle Blanche Archambault de Cunégonde, sont en promenade chez leurs frères. Elles visiteront le Manitoba et les nouvelles provinces de l'Ouest avant leur retour.

—Nous lisons dans la *Presse*, de Montréal de lundi le 11 septembre : M. Fred. Monk, de la Compagnie du Téléphone Bell, et fils du député de Jacques Cartier, est parti, samedi soir, pour Winnipeg, où il occupera un poste fort important qui lui sera confié par la compagnie. M. Monk, qui n'est âgé que de vingt et un an occupe déjà une position de confiance à la compagnie du Téléphone.

NAISSANCE

En cette ville, le 17 courant, la femme de M. Whiteway, un fils.

PERDUE

Depuis le 1er septembre, une vache noir-yant une cloche au cou, âgée de 8 ou 9 ans. Toute personne qui en donnera des informations sera libéralement récompensée. S'adresser à

ARTHUR GUENETTE,
Saint-Boniface.

Ville de St-Boniface

EGOUT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme amélioration locale à être payée par taxe spéciale, l'ouvrage suivant, savoir :

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Langevin entre les avenues de la Cathédrale et Hamel. Coût approximatif $1,512 00.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant à la rue ci-dessus mentionnée, de chaque côté, une somme de $4.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rate) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la rue sur laquelle sera fait le dit ouvrage et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an en computant les dites taxes

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 20 septembre 1905.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Nouveau : Magasin

No. 21, RUE LANGEVIN, ST-BONIFACE

M. PHILIPPE BRAULT

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a ouvert un Magasin général, consistant en Epiceries, Provisions et Marchandises Sèches, et il invite le public à lui rendre une visite, afin de se convaincre du bon marché.

P. BRAULT

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra des soumissions jusqu'à lundi le 25 de septembre courant à 5h. p. m. pour la construction d'un trottoir de pin sur le côté sud de la rue Deschambault. Les plans et devis peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur de la Ville. Un dépôt de 10 o/o du montant devra accompagner la soumission.

St. Bononiface, 20 septembre 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS

Nous, soussignés, donnons par les présentes avis que la société existant entre nous, sous le nom de Desrosiers et Charette, comme ferblantiers, dans la ville de St-Boniface, est ce jour dissoute de consentement mutuel.

Toutes les dettes de la société seront payées par Joseph A. Charette, et toutes sommes dues à la dite société devront lui être payées.

Daté à Winnipeg, ce 2me jour de septembre A. D. 1905.

J. A. CHARETTE,
P. J. DESROSIERS.

Terre a Vendre

160 acres de terre de première qualité 20 acres en culture; bonne clôture. 30 acres en foin. Jolie maison 14 x 26. Etable 20 x 25, chacune des bâtisses est assurée contre le feu, 3½ milles de la station de La-Broquerie, ½ mille de l'école. Egoût parfait Prix, $700 00 (sept cents piastres). Conditions faciles; vendra bon marché pour du comptant. Ce prix est à peu près deux tiers de la valeur réelle de la propriété. Venez la voir; faites-moi une offre. Bonnes raisons pour vendre. S'adresser à

ANDRE LACHAPELLE,
LaBroquerie, Man.

NOTICE

Public Notice is hereby given that a By-Law of the Rural Municipality of Montcalm has been submitted to and read a first and second time by the Council of the said Municipality and will be finally passed by the said Council at its meeting on the 10th day of October 1905 in the event of the assent of the electors being obtained thereto. The object of said By-Law is to raise the sum of $25,000.00 and to create a debt of said sum for the purposes of paying the present existing indebtedness of said Municipality, and of constructing and repairing and assisting in constructing and repairing bridges, drains and public roads within the said Municipality with the balance of said sum after payment of said existing indebtedness and to authorize the issue of debentures of said Municipality for said sum and interest. The principal of said debt is to be made payable by twenty annual instalments in a period of twenty years with interest at the rate of five per cent, per annum to be paid yearly upon the whole amount of unpaid principal. The total amount to be raised by special rate for paying said debt and interest is $2006.25 for each year during the said term. The time fixed for taking the vote of the electors of the said Municipality for or against the By-Law is Monday the 9, day of October 1905 from the hours of 9 a. m. to 5 p. m. and the following shall be the Polling places for the respective Wards of the Municipality:

Deputy Returning Officers.

For Ward No. 1 at Joseph Batchelor, W. A Anderson.

For Ward No. 2 at the Municipal Hall, Auguste Nadeau.

For Ward No. 3 at C M. B. A. Hall, Napoleon Dery.

For Ward No. 4 at Youville School, Alex. Champagne.

On the 7th day of October 1905 at the hour of ten o'clock in the forenoon the Reeve of the said Municipality will attend at the Clerk Office in the Village of St. Jean-Bapsiste to appoint persons to attend at the polling places and at the final summing up of the votes, on behalf of those interested in and promoting or opposing the passage of said By-Law respectively. The Clerk of said Municipality will attend on Tuesday the 10th day of October 1905 at the hour of half-past twelve o'clock in the afternoon at St. Jean-Baptiste to sum up the votes given for and against the said By-Law

This Notice is given by and on behalf of the Rural Municipality of Montcalm.

Dated at St. Jean-Baptiste this 5th day of September A. D 1905.

JOSEPH BARIL,
Clerk of the Rural Municipality of Montcalm.

Femmes, Arrêtez!

Si considérez ce fait d'une importance vitale



Qu'en vous adressant à Mde. Pinkham vous confiez vos maux intimes à une femme, dont l'expérience dans les maladies de femme est de plusieurs années.

Vous pouvez parler librement à une femme quand il est révoltant de raconter vos maladies à un homme—qui ne vous comprend pas parce qu'il est homme.

Beaucoup de femmes souffrent en silence et laissent leur état s'aggraver, sachant très bien qu'elles ont besoin d'un secours immédiat, mais leur modestie naturelle leur interdit de s'exposer aux questions et probablement à l'examen, même de leur médecin de famille. Cela est inutile. Gratuitement vous pouvez consulter une femme dont les connaissances, acquises par l'expérience sont considérables.

Invitation permanente de Mde. Pinkham.

Les femmes qui souffrent de maladie féminine quelconque sont invitées à communiquer promptement avec Mde. Pinkham, Lynn, Mass. Toutes les lettres sont reçues, ouvertes, lues et les réponses sont envoyées uniquement par des femmes. Une femme peut parler librement à une femme de ces maux intimes; ainsi a été établie la grande confiance qu'ont en Mde. Pinkham les femmes du Canada. La profonde expérience qu'elle possède lui a donné certainement les connaissances nécessaires à votre cas. Elle ne demande rien en retour, que votre bonne volonté; ses conseils en a soulagé des milliers. Toute femme riche ou pauvre est certainement folle de ne pas profiter de l'avantage que présente l'offre d'une aussi généreuse assistance.

Si vous êtes malade, n'hésitez pas à vous procurer une bouteille de Composé Végétal de Lydia E. Pinkham immédiatement, et écrivez à Mde. Pinkham, Lynn, pour lui demander conseil.

Quand un remède a réussi à redonner la santé à tant de femmes, vous ne pouvez raisonnablement dire, sans l'essayer: "Je ne crois pas qu'il me soulage."

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la dix-septième séance du vingt-troisième conseil de la Ville de Saint-Boniface.

Présents: Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et Messieurs les conseillers Gauvin, Pelletier, Marcoux, Gédéon Couture, Pierre Couture, Dumouchel et Metcalfe.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est faite des différentes communications.

Le cons. Gauvin présente le quinzième rapport du Comité des Finance en ces termes:

Votre Comité a l'honneur de recommander.

1o. Qu'instruction soit donné à Mons. J. B. Côté de poursuivre l'arbitrage avec la Rat Portage Lumber Co. avec autant de diligence que possible.

2o. Que M. Horwood, architecte soit prié de préparer des plans et devis pour une station de police et feu au coin des rues Goulet et Taché.

3o. Que William Grace Co. à qui le contrat pour la construction de l'Hotel de Ville a été accordé ayant consenti à n'y pas inclure la partie du plombage, chauffage etc., mentionnée en post-scriptum dans la soumission, le Maire et le Secrétaire-Trés. soient autorisés à signer un contrat avec la dite compagnie pour la somme de $29,926.00, et qu'il soient aussi autorisés à signer un autre contrat pour le plombage, chauffage etc. avec Messieurs Dallaire et Daoust pour la somme de $3668.00.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Marcoux présente le Neuvième Rapport du Comité d'Eau et Eclairage en ces termes:

Votre Comité a l'honneur de recommander:

Que le Secrétaire-Trésorier donne instruction à l'inspecteur de l'eau de poser des hydromètres chaque fois qu'il en sera requis, et d'accéder avec le moins de délai possible aux demandes d'abonnement à l'eau de l'Aqueduc qui pourront être faites à l'avenir.

Ce rapport est adopté.

Et la séance est ajournée à lundi prochain le 18 du courant.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

St. Eustache

Le 16 août dernier, notre catholique paroisse de St Eustache était dans l'allégresse, à l'occasion de la visite pastorale de Sa Grandeur Monseigneur Langevin.

Les paroissiens, très attachés à leur vénéré Archevêque se sont fait un devoir et un honneur de le recevoir avec tout le respect et toute la pompe possible. Toutes les maisons étaient pavoisées. L'empressement était général Des gens du pays sont accourus, de 15 à 16 milles, dresser des tentes près du village, pour y attendre leur Père bien-aimé.

Une troupe nombreuse d'hommes et de jeunes gens, montés sur des chevaux ornés de pavillons se sont rendus jusqu'à Elie, au devant de Sa Grandeur, qu'escortèrent encore, une trentaine de voitures décorées de drapeaux canadiens.

Une foule recueillie, avide de recevoir une première bénédiction, était réunie autour du presbytère et à l'église, où eut lieu le soir même, un salut solennel et une instruction toute empreinte de bienveillante et paternelle bonté.

Le lendemain, 17, à 8h. Messe du Pontife durant laquelle presque tous les paroissiens s'approchèrent de la Ste Table. A 10h Grande'messe, et récitation d'une adresse par M. Damase Carrière, notre estimé concitoyen et conseiller municipal. Puis confirmation de 91 enfants ou jeunes gens. Monseigneur prenant alors la parole, fit une touchante allocution, sur l'importance de l'instruction religieuse, remerciant en même temps les paroissiens de leur empressement à répondre à l'appel de leur Pasteur et à seconder les efforts de son zèle.

La cérémonie terminée, Sa Grandeur se rendit à la salle municipale où les Dames de Ste Anne avaient préparé cinq tables de 15 couverts chacune, pour le festin de famille.

La table où notre digne Archevêque daigna prendre place était disposée de telle sorte qu'Il pouvait, d'un seul regard, embrasser toute la salle. Aux côtés de Monseigneur, on remarquait, outre les quatres Prêtres présents à la fête, M. Damase Carrière, M. M. Moreau, parrains des confirmés, M. Picard etc.

Toute la population prit part à ce repas pour la modique somme de 25c. pour les adultes, 10 et 15c. pour les enfants, ce qui réalisa le joli montant de $45 30 au profit de l'église. Avec son amabilité ordinaire, Monseigneur félicita les Dames de leur bon goût à préparer un menu si délicieux.

L'heure du départ étant trop tôt arrivée pendant cette joyeuse réunion, M. Picard avec une suite nombreuse conduisirent Sa Grandeur à Fannystelle.

Puissent de si beaux jours réjouir bien souvent notre chère paroisse, toujours fidèle et dévouée pour la Ste Eglise et le digne représentant de son autorité suprême.

Un Paroissien.

MENUS PROPOS

GENEROSITE DE DURAPIAT

—Je donnerais bien dix ans de ma vie... commença Durapiat.

Tous les yeux se tournèrent vers lui avec étonnement. Donner était si peu ses habitudes

—Oui continua-t-il, je donnerais dix ans de ma vie... pour être vingt ans plus jeune.

***

MOT D'ENFANT

Le papa de Toto est en train de lui expliquer la fable *Le Loup et l'Agneau.* Arrivé à la fin, il lui dit:

—Tu vois, Toto, le loup a mangé l'agneau, parceque celui-ci n'était pas sage.

Toto réfléchit un instant et s'écrie:

—Bah! qu'est-ce que ça fait ?... Si le pauvre agneau avait été sage... c'est nous qui l'aurions mangé!...

H J.

PERDUE

A St. Norbert, depuis 10 jours, une vache rouge, le ventre blanc et les cornes coupées à peu près un pouce chaque bout. A aussi une blessure non guérie sur la croupe. La personne qui la trouvera sera très bien récompensée en la ramenant à

M. BONIFACE NORMAND,
St. Norbert.